

BRUXELLES (MPE-Média) - L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié ce jeudi un avis scientifique affirmant l'innocuité du bisphénol A (BPA), apprend-on par PlasticsEurope, quelques jours après son interdiction en France. Détails.

Le bisphénol A est un composé organique issu de la réaction entre deux équivalents de phénol et un équivalent d'acétone, principalement utilisé comme monomère de résines époxyde (des polyépoxydes tapissent l'intérieur de certaines boîtes de conserve, de canettes (principales sources d'exposition pour l'homme)) et polycarbonates.*

L'interdiction d'emploi du BPA pose de réels problèmes aux producteurs d'emballages, de boîtes de conserve, de biberons depuis qu'elle a été imposée dans certains pays dont la France.

L' Association des producteurs de plastiques d'Europe (AISBL) précise que « cet avis regroupe l'évaluation de l'exposition au bisphénol A et de ses impacts sanitaires et rend compte, à l'issue du vaste processus de dialogue et de consultation qui a précédemment eu lieu, des commentaires émis par les autorités nationales et autres acteurs concernés. Cette nouvelle évaluation couvre l'exposition au bisphénol A via l'alimentation et une combinaison d'autres sources potentielles et prend en considération toutes les tranches d'âge de la population. »

« Les niveaux d'exposition observés à partir de tous les types de sources sont très faibles et se situent, pour toutes les tranches d'âge, bien en-deçà du seuil de sécurité appliqué. Les produits contenant du BPA ne présentent donc aucun danger pour les consommateurs », ajoute la même source.

Une approche scientifique

Grâce à une approche fondée sur l'évaluation de toutes les études pertinentes portant sur le BPA et à une méthodologie plus élaborée, les experts scientifiques de l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments ont réussi à fixer un niveau d'exposition sans danger, valable tout au long de la vie, connu sous le nom de « dose journalière tolérable » (DJT).

Il est à noter que ce niveau tient compte, par précaution, de toutes les incertitudes qui pourraient persister quant aux impacts sanitaires associés au BPA. Après avoir examiné l'ensemble des sources d'exposition, le groupe d'experts a estimé que le BPA ne présentait pas de risque pour la santé des consommateurs, quelle que soit la tranche d'âge considérée, ajoute l'EFSA.

Il est prévu que l'EFSA revoie la DJT, laquelle est actuellement « temporaire ». Pour cela elle devrait s'appuyer sur les résultats des études gouvernementales en cours aux États-Unis, ces dernières visant à lever les incertitudes qui demeurent encore sur l'innocuité du BPA.

Un processus jugé transparent

« Le groupe PC/BPA et l'Epoxy Resin Committee saluent le processus de transparence et de dialogue entre les acteurs intéressés, dialogue encouragé par l'EFSA lors de consultations publiques. Ce processus a permis qu'un large éventail de points de vue scientifiques et d'informations soient examinés et pris en compte dans cet avis scientifique.

La confirmation de l'innocuité du BPA s'inscrit dans la logique des évaluations menées par les institutions publiques partout dans le monde», affirment ces sources.

« La conclusion de l'EFSA concorde avec le récent avis de la FDA (Food and Drugs Administration), l'agence américaine en charge de la sécurité des aliments, réaffirmant clairement l'innocuité du BPA dans les matériaux en contact alimentaire. Plusieurs autres institutions gouvernementales, dont Santé Canada, ont également évalué les données scientifiques relatives au BPA et sont parvenues à des conclusions similaires », ajoute le communiqué de l'EFSA.

Au vu des conclusions de l'EFSA, les mesures d'interdiction portant sur le BPA en France sont

Bisphénol A/UE : « Pas de risque pour la santé »

Écrit par administrateur didier

Vendredi, 23 Janvier 2015 12:19 -

excessives et devraient être levées

: « Le fait que l'exposition au BPA se situe bien en-deçà du seuil de sécurité très précautionneux établi par l'EFSA démontre que des mesures de restriction totale appliquées à niveau national, tel qu'en France, sont injustifiées et devraient être levées. Les conclusions de l'EFSA doivent être la base d'une législation européenne sur la sécurité des aliments qui soit harmonisée et que tous les États membres respectent », déclare Jasmin Bird du groupe PC/BPA.

A Paris, cette annonce a été reçue de façon diverse, les milieux politiques français ayant considéré depuis 2011 que l'emploi du BPA comportait des risques pour la santé avant même d'en faire établir la preuve, schéma connu dans le cas du gaz non conventionnel, par exemple. Ainsi, Mme Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie et de la Maîtrise de l'Energie a-t-elle annoncé que « Le ministère va faire expertiser cet avis, pour voir si le poids des lobbies n'est pas intervenu dans sa publication », s'étonnant que cet avis de l'EFSA tombe quelques jours après l'entrée en vigueur de l'interdiction du BPA en France.

C.J.

*** Source Wikipédia**

Voir aussi sur:

<http://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/bisphenol.htm>

Bisphéno1 A/UE : « Pas de risque pour la santé »

Écrit par administrateur didier
Vendredi, 23 Janvier 2015 12:19 -

<https://www.anses.fr/fr/content/bisphéno1>

<http://www.sante.gouv.fr/bisphenol-a,8407.html>

ADHEREZ A MPE-MEDIA
OPTIMISEZ VOS PERFORMANCES
ENTREZ DANS LE CERCLE DE NOS ADHERENTS
POUR 855,00€/AN DE 1 A 5 ADRESSES
+ DES REDUCTIONS POUR NOS MATINEES THEMATIQUES

CONTACT@MPE-MEDIA.COM

TEL. : +336 60 58 89 26

www.mpe-media.com